
LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC) : UN OUTIL POUR CASSER L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

Dans le cadre du conseil supérieur des programmes se tenait, le 9 décembre 2014, une réunion sur le référentiel des parcours artistiques et culturels. Cette réunion n'a fait que nous conforter dans notre analyse : SUD éducation réaffirme son opposition à ce projet.

Idéologie libérale et fichage numérique.

En s'inscrivant dans le dispositif de formation tout au long de la vie et le suivi numérique qui l'accompagne, ces parcours participent à l'idéologie managériale de flicage par la hiérarchie et de contrainte bureaucratique numérisée.

Dilution et externalisation.

Les enseignements artistiques, qui ne sont en rien renforcés par les récentes réformes (socle commun, histoire des arts et maintenant parcours d'éducation artistique et culturelle) risquent d'être externalisés. Une heure d'arts plastiques et d'éducation musicale, ce n'est pas beaucoup ; en lycée les options sont peu ou non existantes. Ces réformes qui ajoutent du culturel à l'artistique s'inscrivent dans le cadre de la territorialisation.

Surcharge de travail.

Ces parcours artistiques et culturels provoquent un surplus de travail, en s'ajoutant aux nombreuses tâches déjà imposées comme l'histoire des arts et le socle commun, sans aucun moyen supplémentaire.

Ce n'est pas acceptable !

La position de la plupart des organisations syndicales est inquiétante : elles approuvent globalement ce projet et le trouvent même intéressant, en déplorant seulement les difficultés matérielles de sa mise en œuvre, sans aucune critique de fond. Voire se contentent de déplorer un manque de visibilité entre les différentes contraintes (histoire des arts, parcours, socle commun), et posent la question d'allègement d'autres enseignements...

SUD éducation considère que ce dispositif ne peut se substituer à un véritable enseignement !

Voir nos positions détaillées sur le PEAC et nos revendications sur l'enseignement artistique :

<http://www.sudeducation.org/LeParcoursdeducationartistique.html>

<http://www.sudeducation.org/Nos-revendications-pour-les.html>